UDa
UCb
UAa
UAp
UA
UB
UD
UDb
UDp
UC
N
NI
Chapelle de l'Hôpital
Lycée J.B. Poquelin
Pavillon Nord Hôtel de Noailles
Ancien Hôtel de Noailles
Pavillon E. Detaille
Vennerie dépendances du Domaine National
Couvent des Dames de Saint-Thomas
Place du Marché Neuf
Eglise Saint-Louis
Château vieux
Pavillon Henri IV
Pavillon Sully
Eglise Sainte-Waudrille
16 rue de Poissy
Maison natale de C. Debussy
Ancien Hôtel de Conti
Ancien Hôtel de Villeroy
Ancien Hôtel de Soubise
Ancien Hôtel de la Feuillade
Ancien Hôtel de Maintenon
Ancien Hôtel de Crequi
Théâtre Alexandre Dumas
Quartier de Gramont
Quartier Gramont
Ancienne Ecurie du Roi
Ancien Manège Royal
Ancien Hôtel
Ecole Saint Erembert
Pavillon Polignac
Pavillon d'Angoulême
Lycée Jeanne d'Albret
Collège Debussy
Gymnase
Lycée Claude Debussy
Le Prieuré
L'Esplanade
Le Jardin Anglais
Rosarium
Grande Terrasse
Petite Terrasse
Grille Dauphine
Grille des Loges
Grille Detaille
Grille du Boulingrin
Grille de la gare
Monument aux Morts
Allée Noire
Allée Louis XIV
Allée Henri II
Allée Henri IV
Allée François Ier
Allée du Boulingrin
Parterre de Le Nôtre
R.E.R. de Paris à Saint-Germain-en-Laye
Piscine
Chemin des carrières
Avenue des Loges
(R.N. no.284)
Route de la mare d'Ayen
Route du pavillon chinois
Route de Maisons-Laffitte
RN13
Route Nationale
Avenue du Général Leclerc
Rue de Paris
Rue au Pain
Rue de Pologne
Rue du Maréchal Joffre
Boulevard Victor Hugo
Rue Félicien David
Rue de Lattre de Tassigny
Rue de l'Hermitage
Rue du Baron Gérard

Légende

- ▭ Limite de zone
- ▭ Site patrimonial remarquable (SPR)
- ⬚ Périmètre de 500 mètres autour des gares de transports en commun
- ▨ Orientation d'aménagement et de programmation au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- ⊞ Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-19
- ⊞ Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23
- ▨ Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- ○ Espace boisé classé au titre de l'article L.113.1
- ▨ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- ▦ Emplacement reservé au titre de l'article L.151-41
- ■ Bâti protégé au titree de l'article L.151-19
- ••• Alignement d'arbres protégé
- — Mur protégé
- — Retrait graphique
- — Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (article L.151-38)
- ★ Arbre protégé au titre de l'article L.151-23
- ★ Immeuble classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques

Département des Yvelines (78)

Saint Germain en Laye

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.2.1 : PLAN SUD-EST 1/2000 EME

APPROBATION DE LA REVISION GENERALE Délibération du Conseil Municipal du 21 février 2019	APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 Délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2021
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 Délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020	